

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE U20 ELITE (RMU20 ELITE)

POULE A	POULE B
LILLE METROPOLE BASKET CLUBS	GRICOURT BASKET - 1
UNION SPORTIVE DE BOVES BASKET BALL	ASC DENAIN VOLTAIRE PORTE DU HAINAUT
SO MARITIME BOULOGNE	BASKET BALL LESTREM - 1
A PAUL BERT OUTREAU - 1	IE – SQBB - JSC - 1
BBC COULOGNE - 1	GOUVIEUX BASKET OISE
AMIENS SPORTING CLUB BASKET BALL	CŒUR DE FLANDRE BASKET BALL - 1
EOBC WIMILLE WIMEREUX - 1	HASNON BASKET
CALAIS BASKET - 1	ABC DOURGES
LAMBERSART J F	BONDUES A B C
TOURCOING J G	BEUVRAGES USM
OLYMPIQUE GRANDE SYNTHE BASKET	NEUVILLE EN FERRAIN PP
CROIX OLYMPIQUE	UNION SPORTIVE MAUBEUGE BASKET BALL

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue Hauts de France.

La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un Championnat U20 interdépartemental ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2004, 2005, 2006.

Les joueurs nés en 2007 et 2008 peuvent évoluer dans ce Championnat avec un sur-classement simple.

Le Championnat RMU20 est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un Championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise comme une équipe réserve d'équipe évoluant en Championnat Régional. Les équipes U20 peuvent compter également comme « équipe de jeunes ». Le choix est à décider en début de saison.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club la met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le Championnat RMU20 2^{ème} division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la Commission Sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du Championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du Championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

24 équipes composent le Championnat régional HDF « RMU20 « Elite » 2023 / 2024. »

PHASE PRINCIPALE

PHASE PRINCIPALE

Deux poules de 12 équipes jouent 22 rencontres Aller / Retour avec point average.

Les 24 équipes qualifiées, après candidature, sont celles qui ont été retenues soit parce qu'elles ont terminé la phase Elite de la saison précédente soit parce qu'elles accèdent comme équipes classées en tête de la phase « Excellence » ou championne de « Promotion » de la saison précédente.

A l'issue de cette phase, un classement est établi.

PHASE de CLASSEMENT INTER-POULES

Une phase ultime de classement est disputée par les équipes de même rang de chacune des poules.

Une rencontre en A/R oppose les seconds aux premiers. Les vainqueurs se rencontrent pour le titre (2B/1A et 2A/1B). Les Perdants sont classés suivant les résultats des rencontres 2X1 pour définir l'ordre d'une montée supplémentaire éventuelle.

Pour les autres équipes (deux par deux 3A/3B, 4A/4B...), des rencontres en A/R définissent un classement général de 1 à 24. La rencontre aller a lieu dans la salle du club de la poule A.

Le classement final de 1 à 24 est établi à partir de cette dernière phase qui fixe les droits sportifs.

A l'issue de la phase finale, les deux équipes classées en tête du championnat régional accèdent en R3. En cas de refus ou impossibilité d'accession, une montée supplémentaire sera appelée, dans l'ordre du classement jusqu'à la 4^{ème} place.

DIX équipes peuvent être appelées à se retirer ou descendre en championnat de promotion.

N.B. **Les deux équipes RMU20 qui accèdent à la RM3 perdent la place en cas d'accession et doivent refaire une candidature motivée au championnat « Elite U20 » pour le cas de place vacante après les montées sportives prévues.** En cas d'engagement cette équipe ne peut prétendre à une nouvelle montée en fin de la saison.

Lorsqu'une équipe RMU20 refuse l'accession ou ne peut accéder en RM3 car une équipe de son club y est déjà, elle est reprise de droit en RMU20 « Elite » et, garde dans ce cas, ses droits d'accession en fin de saison.

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation championnats Régionaux U20		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, ICASTCTC, 2C ou OCT	5
	OCAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur les rencontres RMU20 Elite est confié à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RMU20 Elite est de taille 7.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS

La transmission des données e-marque est faite dans les 24h après l'horaire officiel du début de la rencontre.

Toute association sportive ne respectant pas les échéances prévues se verra appliquer les pénalités financières correspondantes prévues dans les dispositions financières.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit nommer et mettre à la disposition des officiels l'un de ses licenciés majeurs pour assurer la fonction de délégué de club (cf. article 3.6 des règlements sportifs généraux de la Ligue).

ARTICLE 8 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat la feuille e-marque est obligatoire (cf. article 6 des règlements sportifs généraux de la Ligue) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).